



**ACADÉMIE
DE CRÉTEIL**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Attribution de bourses de mobilités dans les lycées français à l'étranger – appel à candidatures pour l'année 2024/2025

Instruction du 28 mars 2024 sur l'attribution de bourses de mobilités dans les lycées français à l'étranger – appel à candidatures pour l'année 2024/2025

**Rectorat de l'académie de Créteil
DAREIC**

Affaire suivie par : Maïa Ait Habib, chargée de mission DAREIC

Tél : 01 57 02 80 19

Mél : ce.dareic@ac-creteil.fr

Texte adressé à mesdames et messieurs les chefs d'établissement sous couvert de Mesdames et monsieur les directeurs académiques des services de l'éducation nationale de Seine-et-Marne, Seine-Saint-Denis et du Val-de-Marne

Références : Lettre aux recteurs DGESCO B1-3 n° 2024-1910 du 20/03/2024

Annexe 1 -Tableau langues vivantes- enseignements de spécialité et optionnels 2024-2025

Annexe 2 - Fiche d'auto-évaluation 2024-2025

Annexe 3 - Notice BARCELONE 2024-2025

Annexe 4 - Notice DUBLIN 2024-2025

Annexe 5 - Notice MADRID 2024-2025

Annexe 6 - Notice MUNICH 2024-2025

Annexe 7 - Notice VIENNE 2024-2025

Annexe 8 – Demande de bourse mobilité à l'étranger pour l'année 2024-2025

Annexe 9 - Répartition des places offertes par classes et lycées 2023-2021

Annexe 10 - Modèle avis équipe pédagogique première 2024-2025

Annexe 11 - Modèle avis équipe pédagogique seconde 2024-2025

Les bourses de mobilité dans les lycées français à l'étranger (Barcelone, Dublin, Madrid, Munich et Vienne) permettent à des élèves d'horizons différents de bénéficier, pendant une année, d'une scolarité dans des conditions exceptionnelles et d'enrichir leur parcours scolaire, culturel et personnel. Ce dispositif est renouvelé pour l'année scolaire 2024-2025.

Un candidat pourra postuler **pour un ou deux établissements d'un même secteur linguistique** (en précisant l'ordre de ses vœux).

Vous trouverez en annexe 1 les enseignements de spécialités, de langues vivantes et les enseignements optionnels dispensés dans ces établissements.

Le lycée français de Londres ne pourra pas accueillir d'élèves bénéficiaires de bourses de mobilité au titre de l'année scolaire 2024-2025.

La bourse accordée peut varier de 40% à 100% des frais liés à la scolarité dans un lycée français à l'étranger. Le montant de la bourse varie en fonction des ressources des familles et selon l'échelon résultant du quotient familial.

I. Profil des élèves

Les chefs d'établissement sont invités à organiser, avec le professeur principal, un entretien avec l'élève afin d'émettre un avis sur les motivations, les aptitudes, le comportement et les capacités d'autonomie et d'adaptation.

Les chefs d'établissement s'attacheront à **encourager les candidatures d'élèves déjà boursiers de lycée**. Dans cet objectif, le dispositif a été aménagé pour permettre, en fonction du quotient familial, l'attribution de bourses pouvant couvrir la totalité des frais liés à la scolarité à l'étranger, ainsi qu'une aide forfaitaire aux frais de voyage.

Les chefs d'établissement doivent accorder une attention particulière aux situations d'élèves boursiers qui connaissent des difficultés sociales importantes. Le recours aux fonds sociaux pourra être encouragé pour apporter dès cette année une aide complémentaire à ces élèves afin de favoriser leur candidature à ce dispositif et leur assurer les meilleures conditions de scolarité pour l'année scolaire à venir.

De plus, en raison du nombre très limité de dossiers que chaque académie peut présenter, **les candidatures d'élèves de lycées, méritants et déjà boursiers, issus de milieux défavorisés, seront retenues en priorité.**

Les candidats qui ont un hébergement au sein de leur famille dans le pays du lycée ne pourront pas bénéficier de la bourse de mobilité.

Dans chacun des cinq lycées français à l'étranger, l'accueil des élèves boursiers est envisagé dans les classes de première et terminale de la voie générale.

Au lycée français de Barcelone, l'accueil des boursiers est également prévu dans les classes de première et de terminale STMG (sciences et technologie du management et de la gestion).

II. Constitution du dossier

1. La candidature se fait à l'aide de l'imprimé spécifique de demande de bourse de mobilité dans les lycées français à l'étranger, joint en annexe 9, ou téléchargeable sur le site

Eduscol/Accueil /Écoles et établissements /La mobilité européenne et internationale /Bourses de mobilité pour les lycées français de Barcelone, Dublin, Madrid, Munich, Vienne

Chaque dossier doit être complété :

1. Par la famille avec les documents ci-dessous	2. Par l'établissement scolaire avec le document ci-dessous
<ul style="list-style-type: none">- une lettre de motivation rédigée par l'élève ;- l'avis d'imposition 2023 sur les revenus de l'année 2022- pour les élèves bénéficiaires d'une bourse au mérite, la copie de la notification d'attribution sur laquelle est précisé le montant de la bourse.- une copie du 1er bulletin scolaire de l'année en cours et du dernier bulletin de l'année précédente ;	<ul style="list-style-type: none">- l'avis des professeurs sur le travail et les aptitudes du candidat et l'avis motivé du chef d'établissement sur le comportement et les aptitudes (cf. modèles en annexes 10 et 11).

Dans le cas où deux lycées sont demandés, la famille doit compléter deux dossiers distincts en précisant l'ordre des vœux.

III. Transmission des dossiers

Les chefs d'établissement devront transmettre, uniquement sous format numérique (un seul fichier pour chaque dossier), les dossiers de candidature complets avant mardi 23 avril 2024, à ce.dareic@ac-creteil.fr

Tout dossier ne respectant pas la procédure et envoyé après la date limite sera considéré comme non valide.

Pour la rectrice et par délégation,
La secrétaire générale adjointe en charge des politiques éducatives
Signée
Francette Dalle-Mese